



Non respect d'un panneau interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3,5 t, dans une commune

Par **Camille14**, le **02/12/2022 à 18:22**

Bonjour,rnrnJ'habite dans une petite commune, la rue principale, où j'habite, est interdite aux véhicules de plus de 3,5t, un panneau le signale à l'entrée et à la sortie de la commune.rnrnMais des engins agricoles, tracteurs avec des remorques, pesant en moyenne 30 t, passent plusieurs fois par jour.rnrnJe l'ai signalé au maire, il n'agit pas .rnrnQue puis je faire ?rnrnJe vous remercie pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **02/12/2022 à 23:28**

BonjourrnrnPour aller plus loin, vous devez commencer par un R/AR au maire, évoquant un recours auprès de la préfecture et le cas échéant au tribunal administratif.rnrnEn cas de non réponse ou négative, vous pourriez mettre en oeuvre.

Par **Camille14**, le **03/12/2022 à 10:00**

Bonjour,rnrnJe vous remercie.rnrnBonne journée.

Par **Visiteur**, le **03/12/2022** à **12:34**

Je vous en prie.